

FICHE DE CANDIDATURE MONTELMAR COULEUR LAVANDE

12 et 13 juillet 2025

Date limite du dépôt des candidatures : 15 avril 2025

INFOS EXPOSANT/E

Nom structure :

Nom et prénom exposant/e :

Code postal + ville :

Téléphones (fixe et/ou portable) :

E-mail :

Savoir-faire : artisan et/ou créateur producteur revendeur amateur

Courte description des produits vendus et lien avec les thématiques ciblées (cf. article 3 du règlement intérieur) :

Seuls les produits annoncés seront autorisés à la vente

Barnum sur place : non oui, j'en apporterai un - dimensions :

Intéressé/e par des informations sur les hébergements ? non oui

PIÈCES A FOURNIR

Par e-mail, Wetransfer, ou Smash à laura.combrie@montelimar-tourisme.com (ou par courrier à l'office de tourisme) :

- Fiche de candidature remplie et signée au verso (règlement intérieur)
- 3 photos représentatives des œuvres ou produits en vente
- 1 photo du stand (critère requis : décoration florale lavande ou couleur lavande)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Copie de l'attestation d'affiliation à un organisme professionnel (Registre du Commerce, des Métiers, MSA, URSSAF...)

TARIFS

Choix emplacement de 2 à 3 mètres de profondeur, sur 2 jours :

- 65 €** pour **3 mètres linéaires**
- 80 €** pour **6 mètres linéaires**
- 115 €** pour **9 mètres linéaires**

Aménagement de stand au choix :

- Apport personnel de 2 pots de lavande fraîche pour la décoration
- 12 €** pour la réservation de 2 pots de lavande fraîche auprès de l'office de tourisme
- 5 €** de participation forfaitaire aux frais d'électricité

Ce tarif inclut :

La participation aux frais de communication
(presse, radios, flyers, affiches...)

La mise à disposition d'un emplacement nu

Un petit déjeuner de bienvenue !



Signature au dos

Office de Tourisme Montélimar Agglomération

Allées Provençales, 1 Montée Saint-Martin - 26200 Montélimar - 04 75 01 00 20 - www.montelimar-tourisme.com

SIREN 825 125 065 00011 - APE 7990Z - Intracommunautaire FR 03 825125065 - Immatriculation Organisme de Voyages IM 026 17 0006

REGLEMENT INTERIEUR MONTELMAR COULEUR LAVANDE

12 et 13 juillet 2025

1. Inscription – L'Office de Tourisme Montélimar Agglomération (OT MA), organisateur, sera seul habilité à accepter les exposants, lesquels devront au préalable avoir fourni un dossier complet composé de :

- La fiche de candidature remplie et signée ;
- 3 photos représentatives des œuvres/produits à la vente ;
- 1 photo du stand (décoration florale lavande ou couleur lavande) ;
- Copie de l'attestation d'affiliation à un organisme professionnel (Registre du Commerce, des Métiers, MSA, URSSAF...);
- Attestation d'assurance responsabilité civile et de vol sur votre stand, datée aux jours de la manifestation.

Date limite de candidature : **15 avril 2025.**

A envoyer par e-mail, Wetransfer ou Smash à
laura.combrie@montelimar-tourisme.com
ou par courrier à l'OT MA

2. Engagement – Toute inscription vaut engagement de l'exposant candidat et implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement intérieur.

3. Sélection – Un comité de sélection se réunira courant avril afin de procéder à la sélection des exposants. L'OT MA s'engage à répondre à chaque candidat jusqu'au 19 mai au plus tard. Les critères de sélections portent sur les thèmes suivants : lavande et végétal, artisanat d'art et de création, productions artisanales. Une fois la confirmation de sélection reçue, [les frais d'inscription et une caution de 50 € devront être réglées à l'OT MA avant le 15 juin 2025](#). Le montant sera encaissé une fois la manifestation passée. Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Par chèque, à l'ordre de la « Régie de recettes 402301 », à envoyer par courrier à l'OT MA ;
- [Caution uniquement par chèque](#)
- Par virement (envoi du RIB de l'OT MA sur demande) ;
- Par CB et espèces au bureau d'information touristique de Montélimar.

Seules les candidatures retenues pourront prétendre à l'occupation du domaine public lors de la manifestation. **Pour toute absence non justifiée avant le 06 juillet 2025, les frais d'inscription et la caution seront encaissés.**

4. Le Jour J – Les exposants sélectionnés devront se présenter au stand de l'OT MA sur le marché, localisé boulevard Marre Desmarais sur le parking des Allées Provençales, le samedi 12 juillet entre 7h30 et 8h30 afin de recevoir leur numéro d'emplacement. Une fois leurs marchandises déchargées, les exposants devront stationner leur véhicule en dehors de la manifestation (liste des parkings gratuits communiquée par l'OT MA). Ouverture du marché au public le samedi et le dimanche de 9h30 à 19h00.

En cas de non-présentation le 12 juillet 2025, caution et frais d'inscription seront encaissés. Démontage des stands à partir de 19h00 le dimanche 13 juillet.

5. Statut exposant – L'exposant s'engage à mettre à la disposition des autorités compétentes tous les justificatifs relatifs à l'existence des déclarations professionnelles et fiscales liées à l'activité de l'exposant. Conformément à la législation en vigueur relative aux "amateurs" : "La participation des vendeurs occasionnels revêt d'un caractère exceptionnel et se limitera à deux manifestations par an".

6. Emplacement – L'emplacement nu attribué à chaque exposant est d'environ 2 à 3 m de profondeur. Les emplacements sont attribués par roulement et pas forcément reconduits d'une année à l'autre. Les exposants sélectionnés devront respecter les consignes d'alignement imposées par l'OT MA. **Le stand devra être décoré par l'exposant avec de la lavande ou la couleur lavande.** Les parasols ou kakémonos publicitaires sont interdits.

7. Marchandise – Montélimar Couleur Lavande a un caractère purement artistique et artisanal. L'OT MA se réserve le droit de refuser les articles ou ornements qui ne lui sembleraient pas conformes à l'orientation souhaitée.

8. Responsabilité – L'OT MA ne pourra être tenu pour responsable des dommages causés à des personnes ou objets et décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradations ou d'annulation, y compris en cas d'intempéries. Les exposants doivent assurer par eux-mêmes les risques ou dommages pouvant être causés à leurs biens. Un gardiennage nocturne des stands est prévu du samedi 12 juillet à 20h00 au dimanche 13 juillet à 9h00. Aucun stand ne devra être démonté le samedi 12 juillet au soir. Les exposants sont invités à se munir de bâches ou de tout autre dispositif pour couvrir et sécuriser leur stand.

9. RGPD –

J'accepte que mes coordonnées soient conservées pendant 3 ans dans le cadre de l'organisation d'événements par l'OT MA

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, l'exposant bénéficie du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données le concernant, qu'il peut exercer auprès du responsable du traitement des données de l'OT MA (virginie.saporito@montelimar-tourisme.com – 04 75 01 50 45). L'exposant dispose également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

10. Ajustement – L'Office de Tourisme se réserve le droit d'adapter ce règlement en cas de contraintes sanitaires spécifiques non connues au jour de la rédaction de celui-ci, ou autres.

Bon pour accord,

Fait le

Signature

Office de Tourisme Montélimar Agglomération

Allées Provençales, 1 Montée Saint-Martin - 26200 Montélimar - 04 75 01 00 20 - www.montelimar-tourisme.com

SIREN 825 125 065 00011 - APE 7990Z - Intracommunautaire FR 03 825125065 - Immatriculation Organisme de Voyages IM 026 17 0006